



ADAMA

KLARTAN® SMART

La protection intégrale



**SÉLECTIVITÉ
BIOLOGIQUE
SUR ABEILLES**



**Klartan® Smart :
l'insecticide
sans concession !**

- Une protection à large spectre sur de multiples cultures, spécifiquement sur colza, céréales, vigne
- Une protection fiable contre de nombreux ravageurs : altises, charançons, méligèthes, pucerons, cicadelles...
- Une protection respectueuse des auxiliaires en toutes saisons, avec une sélectivité biologique sur les abeilles

ADAMA.COM

INSECTICIDE





INSECTICIDE

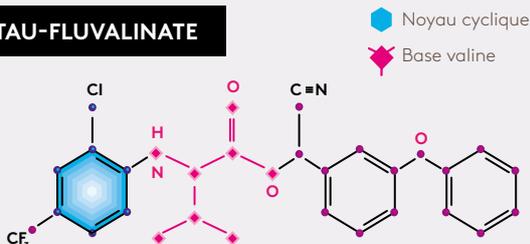
KLARTAN® SMART

Une molécule d'alternance unique et robuste

Son noyau cyclique est très stable. Cela lui confère deux propriétés essentielles :

- C'est un outil de gestion d'apparition des résistances car il est plus difficile à métaboliser que les pyrèthres classiques de type « thrines ».
- Il possède une efficacité indépendante des conditions climatiques car il n'est pas dégradé par la température et les UV.

TAU-FLUVALINATE



Utilisation simplifiée

Polyvalence

GRANDES CULTURES : céréales, colza, protéagineux	CULTURES SPÉCIFIQUES : vignes, cultures légumières
Pucerons, cicadelles, cécidomyies, meligèthes, charançons, altises ⁽¹⁾	Pucerons, cicadelles, thrips ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Se reporter à l'étiquette du produit

Caractéristiques peu contraignantes

Émulsion de type aqueux (EW) : pas de solvant, pour un meilleur confort d'utilisation.

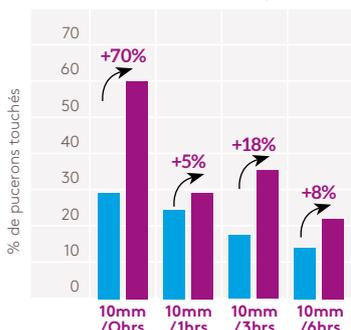
- Bonne suspensibilité dans tous les types d'eau : application homogène et efficacité régulière.
- Peut s'utiliser seul ou en mélange ⁽²⁾ y compris avec les botes.
- Préparation de la bouillie simplifiée.
- Efficace à faible dose ; meilleure gestion des emballages.

⁽²⁾ Réaliser les mélanges dans le respect de la réglementation et s'assurer de la compatibilité et de la sélectivité.

Meilleure résistance à la pluie

Traitement pucerons céréales à l'automne

Test en laboratoire dose 0,15 L/ha

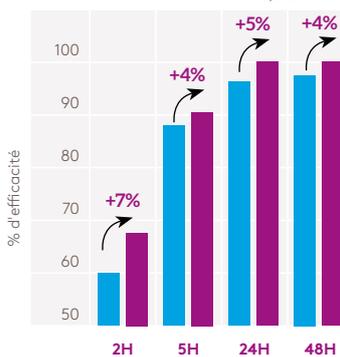


■ Formulation SMART
■ Ancienne formulation
■ Témoin

Rapidité d'action

Efficacité sur meligèthes du colza

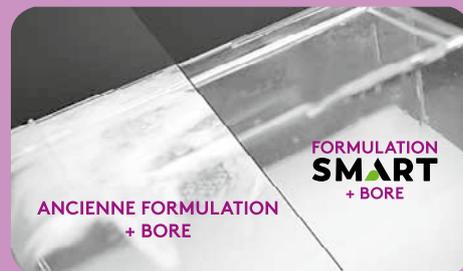
Test en laboratoire dose 0,2 L/ha



■ Formulation SMART
■ Ancienne formulation
■ Témoin

Les + de la nouvelle formulation SMART

- ✓ COMPATIBILITÉ OPTIMISÉE AVEC LES SOLUTIONS À BASE DE BORE



- ✓ MEILLEURES PERFORMANCES EN CONDITIONS DIFFICILES



Respect des équilibres naturels

Grâce à la spécificité du tau-fluvalinate, KLARTAN® SMART respecte les équilibres naturels et les insectes utiles, qui régulent les populations de ravageurs. Ceux-ci prennent le relais et empêchent les recolonisations, offrant ainsi une protection prolongée de la culture.



KLARTAN® SMART possède la mention abeille emploi autorisé durant la floraison et au courant de la période de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour de nombreux usages.

Auxiliaires	Auxiliaires utiles sur	Principales cultures	Tau-fluvalinate		
			1 Jour*	3 Jours*	1 Sem*
Carabes	Pucerons, coléoptères	Grandes cultures	1	1	1
Staphylins	Pucerons, coléoptères	Grandes cultures	1	1	1
Chrysopes	Pucerons, larves de lépidoptères, cochenilles	Céréales, pommes de terre	1	1	1
Larves de coccinelles	Pucerons	Céréales, colza	3	1	1
Syrphes	Pucerons	Grandes cultures	3	2	2
Hyménoptères parasitoïdes	Pucerons	Céréales, colza	1	1	1

Source : études en semi-field 2014 et 2015. Tau-fluvalinate 0,2 L/ha.

Classification IOBC :

1 - Non toxique	2 - Légèrement toxique	3 - Moyennement toxique	4 - Très toxique
-----------------	------------------------	-------------------------	------------------

* Nombre de jours après application.

Tableau des usages autorisés par traitement des parties aériennes

Culture associée pour le produit	Cibles associées pour le produit	Doses	Nombre max. d'applications/an/culture	Intervalle mini. entre les applications*	Stade d'application	DAR (Délai avant récolte)	Mention abeille	ZNT aquatique	ZNT arthropodes	Conditions d'emploi	
Arbres et arbustes	Cochenilles	0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	EX	50 m	20 m		
	Punaises et tigres						non pertinente				
	Pucerons						EX				
Artichaut	Pucerons	0,3 L/ha	2	7 jours	BBCH 15-49	7 jours	EX	20 m	5 m		
Aubergine	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 13-75	3 jours	FL/EX	20 m	20 m		
Brocoli, choux fleurs	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	1		BBCH 10-49	7 jours	EX	20 m			
	Pucerons										
Carotte	Pucerons	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 10-49	14 jours	EX	20 m	5 m		
Céréales à paille d'hiver	Pucerons des épis	0,15 L/ha	3	10 jours	BBCH 49-75	30 jours	FL/EX	20 m		1 application max sur puceron du feuillage et 1 max sur cicadelles et 2 max sur mouches et pucerons des épis	
	Pucerons du feuillage	0,2 L/ha (1)					BBCH 10-75				FL/EX
	Cicadelles	0,2 L/ha (1)					BBCH 10-75				EX
	Mouches	0,15 L/ha					BBCH 49-75				FL
Céréales à paille de printemps	Pucerons	0,15 L/ha	2	10 jours	BBCH 49-75	30 jours	FL/EX	5 m			
	Mouches						FL				
Choux pommés*, choux de bruxelles	Pucerons	0,3 L/ha	1		BBCH 10-49	7 jours	EX	20 m			
	Chenilles phytophages										
Colza d'hiver, cameline d'hiver, moutarde d'hiver, navette d'hiver, chanvre d'hiver, bourrache d'hiver, sésame d'hiver, lins d'hiver	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	7 jours	BBCH 10-80	30 jours	FL	20 m		Ne pas appliquer à l'automne entre les stades BBCH 10-29 sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons						FL/EX				
Colza de printemps, cameline de printemps, moutarde de printemps, navette de printemps, chanvre de printemps, bourrache de printemps, sésame de printemps, lins de printemps	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	7 jours	BBCH 31-80	30 jours	FL	5 m			
	Pucerons						FL/EX				
Fraisier	Acariens	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 15-87	7 jours	FL	50 m	5 m		
	Pucerons						FL/EX				
	Mouches						FL				
Haricots écosés frais	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-85	7 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Mouches										
	Thrips										
Haricots non écosés	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-76	7 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons										
	Mouches										
Haricots sec, lentilles sèches, lupins et pois secs, pois chiche	Thrips	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-79	14 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Chenilles phytophages										
	Mouches										
Melon*	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 15-89	7 jours	FL/EX	20 m			
		0,2 L/ha					FL/EX				
		0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL	50 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales - Non alimentaire*	Ravageurs divers (2)	0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL	50 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
Pois non écosés	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-85	7 jours	FL/EX	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Mouches						FL				
	Thrips						non pertinente				
Pois protéagineux, pois fourrager, lupin et gesse cultivée*	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-79	14 jours	FL	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons						FL/EX				
	Mouches						FL				
Pomme de terre	Thrips	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-79	14 jours	non pertinente	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
Porte graine graminées	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 10-49	14 jours	non pertinente	20 m			
		0,15 L/ha									
		0,2 L/ha	2	14 jours	/	NA	EX	50 m	20 m		
Porte graine - légumineuses fourragères, PPAMC, florales et potagères	Ravageurs divers (3)	0,3 L/ha					FL/EX				
		0,3 L/ha									
Rosier	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL/EX	50 m	20 m	La ZNT arthropodes non cibles peut être diminuée de 20 m à 5 m dans le cas de cultures d'une taille inférieure à 50 cm.	
Tournesol	Pucerons	0,3 L/ha	2	14 jours	Jusqu'au BBCH 19	F (BBCH 19)	EX	20 m			
Vigne	Cicadelles de la flavescence dorée	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 53-85	21 jours	FL/EX	50 m**	20 m		
	Cicadelles vertes et Metcalfa	0,3 L/ha					FL/EX				
	Thrips						FL				
	Acariens										

EX : pendant la période de production d'exsudat en dehors de la présence d'abeilles - FL : pendant la période de floraison en dehors de la présence d'abeilles - FL/EX : pendant la période de floraison et pendant la période de production d'exsudat en dehors de la présence d'abeilles.

* Uniquement sur la culture citée et non sur l'ensemble des cultures de la porte de l'usage.

** La ZNT peut être réduite à 5 mètres dans le cadre des arrêtés préfectoraux fixant les modalités de lutte obligatoire contre la flavescence dorée. Consulter celui de votre région pour en savoir plus.



Conditions d'application

Période d'application et préconisation d'emploi

- Céréales - Pucerons des épis : 0,15 L/ha à partir du stade sortie dernière feuille - gonflement.
- (1) Céréales - Cicadelles et pucerons à l'automne : la dose préconisée est de 0,15 L/ha dès l'atteinte des seuils de traitement.
- Céréales - Cécidomyies : suivre les avis du Bulletin de Santé des Végétaux de votre secteur.
- Crucifères oléagineuses - Méligèthes : traiter selon les seuils en vigueur. Adapter les traitements en fonction de la vitesse de floraison des colzas. Pour une efficacité optimale traiter avec un volume d'eau de 200 L/ha.
- Crucifères oléagineuses, tournesol, pois : traiter dès l'apparition des pucerons. Suivre les avis du Bulletin de Santé des Végétaux de votre secteur, veiller à bien couvrir l'ensemble de la végétation avec un volume d'eau suffisant.

Conditions d'emploi

KLARTAN® SMART s'emploie en pulvérisation sur la végétation. Il peut être utilisé dans tous les pulvérisateurs en bon état de marche et assurant une répartition uniforme de la bouillie. En cas de stockage du bidon à des températures inférieures à 10°C, avant toute utilisation, placer pendant quelques instants le bidon à des températures supérieures à 15°C pour fluidifier la formulation. Bien agiter le bidon avant emploi. Verser la quantité nécessaire de KLARTAN® SMART dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, puis compléter le remplissage. Procéder à l'utilisation immédiatement après.

(2) Pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales - non alimentaires, les précautions et recommandations d'emploi actualisées concernant KLARTAN® SMART peuvent être obtenues auprès de l'ITEIPMAI : Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques et Industrielles - La Croix de Belle Tête 49120 Chemillé (Tel. 02 41 30 30 79).

(3) Pour tout renseignement supplémentaire concernant l'application de KLARTAN® SMART sur les cultures porte-graines citées, consulter la FNAMS à Brain sur l'Authion - Tel. 02 41 68 93 20. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Pour l'utilisation du KLARTAN® SMART sur les arbres et arbustes d'ornement, vous pouvez contacter l'institut technique ASTREDHOR au 01 53 91 45 00.

KLARTAN® SMART n'est pas utilisable sous serre.

KLARTAN® SMART - AMM N°8900564 - EW - Emulsion aqueuse - Tau-fluvalinate 240 g/L - Attention - H410 • EUH401. Contient du tau-fluvalinate, susceptible de provoquer des paresthésies. Éviter le contact avec la peau, conformément à l'arrêté du 9 Novembre 2004. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Mars 2024. Annule et remplace toute version précédente.

KLARTAN® SMART

ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

